

CAR 550 PNX

Filtre de plénum

G-105202



by
GETRAC

Propriétés

Filtre sec, adapté pour les plénums de cabines de peinture à ventilation verticale (cabine fermée).

Structure progressive permettant de tirer tout le potentiel de l'épaisseur du filtre.

Durée de vie estimée 1200 heures ou tous les ans.

Information indicative : plusieurs facteurs peuvent faire varier le nombre d'heures (conditions de travail, peintures utilisées, conditions climatiques,...)

Caractéristiques

Capacité de filtration M5 selon la norme EN 779 (Filtres à air de ventilation générale pour l'élimination des particules - Détermination des performances de filtration).

Classement réaction au feu F1 : Filtre auto-extinguible selon la norme DIN 53 438 (Contrôle des matériaux inflammables - réaction à l'allumage avec brûleur - données générales).

Vitesse de passage d'air recommandée : 0,25m/s.

Densité : 300g/m².

Épaisseur : 20mm env.

Perte de charge : Initiale 20Pa / Finale 450Pa.

Capacité de rétention : 330gr/m².

Rendement opacimétrique : 46%.

Rendement gravimétrique moyen : 97%.

Température maximale d'utilisation en continu : 100°C.

Recommandations

IMPORTANT : il convient de monter le filtre côté trame visible (marquage) de l'intérieur de la cabine.



Conditionnement	Produit	Article
Le panneau	CAR 550 PNX 2000X3070	G-104309
Le panneau	CAR 550 PNX 1610X3404	G-104310
Le panneau	CAR 550 PNX 1760X6560	G-104311

GETRAC — 20 Boulevard de Beaubourg — 77183 Croissy-Beaubourg — contact.getrac@kcx-experts.com — www.getrac.fr — +33 1 60 05 83 81

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés en toute bonne foi et traduisent notre expérience actuelle. Toutefois, notre responsabilité ne saurait être engagée du fait de leur inexactitude, de leur insuffisance ou de tout défaut d'adaptation au but recherché par l'utilisateur. En outre, nous nous réservons la possibilité de modifier à tout moment les données techniques de nos produits. Seules les spécifications de nos confirmations de commande et factures peuvent être considérées comme définitives. — v.260428